Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260630-DEL2026_76-DE

COMMUNE DE PLOUGASNOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, le conseil municipal de la commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie à 18h00 sous la présidence de Monsieur Serge WLODARCZAK,

Nombre de membres en exercice : **23**
Présents : **18**
Absents : **5**
Procuration : **4**
Votants : **22**

Présents : Serge WLODARCZAK, Benoît RIGAUD, Martine LE DOARE, Hélène ASSENS, Claude CHARLES, Patrick GUINAMANT, Mathilde CORBOLIOU, Françoise DOHER, Dominique LE STRAT, Noémie LE DRU, Erwan COMTE, Anne TROUSSEL-COUPEL, Philippe LEGER, Marie-José YVINEC, Nathalie BERNARD, Hervé LE RUZ, Joffrey CASTEL, Jean-François JAOUEN.

Absents : Vanessa CHAUMONT donne procuration à Serge WLODARCZAK, Dominique AYMARD donne procuration à Martine LE DOARE, Nathalie GRADELET donne procuration à Patrick GUINAMANT, Laurène PASQUIER donne procuration à Nathalie BERNARD, Martial LAIRAN.

Secrétaire de séance : Benoît RIGAUD

2026-076 : Sollicitation du fonds de concours « Modes actifs » auprès de Morlaix Communauté

Exposé des motifs

Durant la période d'octobre 2020 à juin 2023, la commune a engagé des travaux de réaménagement de l'entrée sud du bourg.

Ces travaux avaient pour objectifs de :
- Requalifier la voirie pour partager les usages véhicules/piétons,
- Créer une continuité du mode de déplacement doux (vélos/piétons),
- Abaisser la vitesse des véhicules,
- Végétaliser les espaces publics

En mettant en œuvre les principes d'aménagement suivants par secteur :
-1er secteur - de la place de l'Eglise jusqu'à la mairie : création d'une zone de rencontre (zone 20), matériaux qualitatifs, voies mixtes en sens unique, parvis de la Mairie
-2éme secteur - de la mairie jusqu'à la maison de santé : création d'une zone 30, réduction de la largeur de la voie et trottoirs élargis
-3ème secteur - espace commercial CMB/Citroën : création d'une zone 30, réorganisation de la circulation en double sens avec 2 mini-giratoires, création d'espaces piétonniers
-4ème secteur- de l'espace commercial jusqu'au giratoire du 19 mars 1962 : réduction de la largeur de la voie et trottoir élargi, réorganisation de la circulation avec double giratoire
-5éme tranche - rue Mendès-France : séparation des flux véhicules/piétons, aménagement de chicanes, création de 2 quai-bus en entrée d'agglomération.

La délibération du Conseil de Communauté D24-158, en date du 21 octobre 2024 et les décisions modificatives s'y rapportant, instaurent le fonds de concours pour l'aménagement d'itinéraires cyclables et piétons et destiné à apporter un soutien financier aux communes membres de Morlaix Communauté,

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil de Communauté D24-158, en date du 21 octobre 2024,
Vu l'exposé des motifs,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- Sollicitent l'attribution du fonds de concours « Modes Actifs » pour un montant de 107 801,61 € auprès de Morlaix Communauté pour le projet de réaménagement de l'entrée sud du bourg tel que présenté ci-dessus,
- Approuvent le plan de financement suivant :

Montant HT Total :	
Dépenses	**Recettes** (

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260630-DEL2026_76-DE

Poste	Montant (€)	Financeur	Montant (€)	%
Etudes	1 680,00 €	DETR	150 000,00 €	8,53 %
MOE	16 668,73 €	CG29 – Contrat de territoire 2015-2022	75 000,00 €	4,26 %
Aménagement paysager	15 866,63 €	CG29 – Participation couche de roulement	78 777,00 €	4,48 %
Voirie-Terrassement	1 589 824,63 €	Morlaix Communauté – Fonds « Modes Actifs »	107 801,61 €	6,13 %
Réseaux	129 641,30 €	Autofinancement*	1 347 681,06 €	76,61 %
Signalétique	2 684,26 €			
SPS	2 055,00 €			
Annonces légales	839,12 €			
Total	**1 759 259,67 €**	**Total**	**1 759 259,67 €**	**100 %**

- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Serge WLODARCZAK

Monsieur le Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex directement par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ». Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*